



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 décembre 2005, à l'occasion du centenaire de la Loi du 9 décembre 1905, les neuf obédiences composant la Maçonnerie Française, à laquelle appartient la **Grande Loge Féminine de France**, réaffirmaient leur attachement indéfectible à la laïcité, et remettaient aux autorités de la République 12 propositions élaborées conjointement, « **les Chantiers de la Laïcité** ».

**Le chantier N°3** , est intitulé : « *Instaurer, comme droit des citoyennes et des citoyens, le droit de critiquer ou de contredire un dogme religieux et éviter le retour insidieux à la pénalisation du blasphème* ».

Nous ignorions alors avec quelle violence l'actualité allait justifier nos mises en garde, bien que mesurant, depuis longtemps, combien la vigilance s'imposait face à la montée des intégrismes.

Un dessinateur danois a caricaturé Mahomet.

D'autres journaux, en Europe et en France ont reproduit ces caricatures.

Rien, en tous cas, qui puisse justifier, en France, le limogeage d'un journaliste pour délit de « reproduction de blasphème ».

Rien qui puisse justifier l'emprisonnement de journalistes en Algérie pour ces mêmes faits.

Rien qui puisse justifier les violences de foules fanatisées autant par les dictatures qui les oppriment que par les islamistes radicaux qui les manipulent et les instrumentalisent.

Nous sommes indignées de voir le soutien apporté par des gouvernements et la plupart des églises et de leurs représentants à ceux qui en appellent au meurtre.

La liberté de conscience, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des valeurs fondamentales sur lesquelles on ne peut revenir sans faire chavirer tout l'édifice de nos libertés.

Aucune démocratie ne peut se sauver en s'enfermant dans le silence de la peur.

Paris, le 12 février 2006